



ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ





Suivi post-exposition: la visite de fin de carrière

Inclus dans l'offre socle

La visite de fin de carrière, pour quoi faire?

Assurer

une transition du suivi individuel de l'état de santé du travailleur entre sa période d'activité et sa retraite.

Établir

une tracabilité et un état des lieux, à date, de certaines expositions aux facteurs de risques professionnels auxquels a été soumis le travailleur.

Mettre en place

au moment de la retraite une surveillance médicale en lien avec le médecin traitant et le médecin conseil de la CPAM si les expositions rencontrées au cours de la carrière le requièrent.

Informer

des démarches à effectuer pour bénéficier d'une surveillance post-professionnelle.

Qui est concerné par la visite de fin de carrière?

Organisée au moment du départ en retraite, la visite de fin de car-rière est destinée aux travailleurs ayant été exposés à un ou plusieurs risques professionnels pour leur santé ou leur sécurité. Plus précisément, il s'agit:

ciant ou ayant bénéficié d'un Suivi Individuel Renforcé, au titre de l'exposition aux risques suivants: amiante, plomb, agents cancérogènes,

mutagènes ou toxiques pour la reproduction, agents biologiques des groupes 3 et 4, rayonnements ionisants, risque opérations de montage et de démontage d'échafaudages:

 des travailleurs ayant été exposé à un ou plusieurs de ces risques profes-(2017).



